

ENTRETIEN AVEC **CAROLE GRANDJEAN**, MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS

CPF, APPRENTISSAGE, ILLETTRISME, TRANSITIONS : APRÈS L'UHFP, LES CONCERTATIONS VONT S'OUVRIRE

Elle incarne le trait d'union entre le travail et l'éducation, par l'intermédiaire de ministère dédié à l'Enseignement et à la Formation professionnels. Carole Grandjean a répondu à nos questions, et l'annonce : après l'UHFP (Université d'hiver de la formation professionnelle, organisée par Centre Inffo), commenceront les concertations sur la formation. Quatre grands chantiers feront notamment l'objet de discussions : la régulation du CPF, la qualité des formations en apprentissage, la lutte contre l'illettrisme, les transitions professionnelles.

Propos recueillis par Estelle Durand, David Garcia et Catherine Trocquemé



L'IMAGE

Carole Grandjean, ici lors de sa visite du plateau technique de modélisation 3D du lycée César Baggio, à Lille, le 9 septembre 2022.

En quoi l'exercice de votre ministère, à cheval sur les formations initiale (Éducation nationale) et continue (Travail), marque-t-il un tournant ?

Pour la première fois, le Gouvernement opère un trait d'union entre l'Éducation et le Travail par l'intermédiaire d'un ministère dédié. Du lycée professionnel au centre de formation d'apprentis, jusqu'à la formation continue des demandeurs d'emploi et des actifs, il y a un continuum des

compétences et des passerelles qui méritent d'être repensées de manière commune, en tenant compte de l'évolution des métiers. C'est un changement culturel significatif, en particulier pour le monde enseignant qui doit aussi appréhender l'offre de formations aussi en termes d'insertion professionnelle.

De même, la certification des compétences intéresse à la fois l'Éducation nationale à travers ses diplômés et le ministère du Travail par

Carole Grandjean le 5 janvier 2023 aux côtés notamment du président de la République et du ministre du Travail, à l'Élysée, en compagnie d'élèves de lycées professionnels.



l'intermédiaire de ses titres. Dans les certifications, nous souhaitons intégrer les dimensions environnementale, numérique et de handicap autant que possible. Les individus doivent se former pour s'adapter, tout au long de la vie. L'objectif étant de favoriser l'acquisition d'un socle de connaissances permettant aux individus de s'ajuster aux évolutions des métiers.

Comment envisagez-vous les concertations à venir avec les organisations patronales et syndicales, qui vous ont remis 17 propositions visant à perfectionner la loi "Avenir professionnel" ?

La réforme du 5 septembre 2018 a produit d'excellents résultats. Citons tout d'abord la réussite en matière d'apprentissage, avec plus de 800 000 contrats signés en 2022. Du jamais vu dans un pays qui espérait cette dynamique depuis des années. Et nous continuons à viser un million d'apprentis par an pour 2027.

“Le rapprochement avec le monde économique est essentiel”

Le compte personnel de formation lui aussi a décollé grâce à l'application "Mon compte formation". 50 % des bénéficiaires sont des femmes, 70 % appartiennent aux catégories socio-professionnelles ouvriers et employés. Une situation inédite quand on sait qu'avant la mise en œuvre de la loi pour "la liberté de choisir son avenir professionnel", la formation professionnelle concernait les plus formés, en particulier les cadres, et profitait beaucoup moins aux actifs moins qualifiés.

Le plan d'investissement dans les compétences constitue également une réussite pour la formation des personnes en recherche d'emploi peu ou pas qualifiées, une réussite rendue possible autant grâce à l'État qu'aux Régions.

Les partenaires sociaux ont conduit des discussions sur la base de l'ACNI (accord cadre national interprofessionnel) d'octobre 2021, afin de proposer

d'améliorer le système de formation, à partir du socle constitué par la loi du 5 septembre 2018. Il s'agit d'améliorer des dispositifs et d'apporter les ajustements nécessaires, sans remettre en cause la philosophie de la loi. Globalement, je perçois une volonté partagée de s'entendre et de partager, côté partenaires sociaux et pouvoirs publics. Mais, et ils sont bien en phase avec cela pour une majorité d'entre eux, nous ne referons pas une réforme systémique après la réforme systémique de 2018, nous améliorerons ensemble ce qui doit l'être pour répondre à certains enjeux comme le chantier des transitions professionnelles, essentiel pour répondre à nos besoins de compétence de court et moyen termes. Après l'UHFP, commenceront les concertations sur la formation professionnelle. Entre autres grands chantiers qui feront l'objet de discussions : la régulation du compte personnel de formation ; les transitions professionnelles ; l'apprentissage et la qualité des formations en apprentissage ; la lutte contre l'illettrisme et le droit à l'instruction tout au long de la vie...

Un amendement au projet de loi de finances 2023 instaure un reste à charge pour les utilisateurs du CPF, selon des modalités à définir par décret. Son contenu fera-t-il l'objet de discussion avec les organisations patronales et syndicales ?

Le sujet de la participation financière de l'individu à sa formation ne doit pas être pris de manière isolée des autres actions que nous avons menées sur le compte personnel de formation.

Nous voulons rendre le système plus juste et plus efficace : combattre les fraudes, réguler les dérives et toujours associer davantage la formation à un projet professionnel d'avenir est notre ambition.



Carole Grandjean, lors de Cuisine mode d'emploi(s), le 9 décembre 2022 avec le cuisinier Thierry Marx.

●●● Je le rappelle, le gouvernement a porté ces derniers mois de nombreuses mesures pour améliorer la qualité de l'offre de formation. Cela a conduit à éliminer deux tiers des certifications dont l'intérêt n'était pas avéré pour l'évolution professionnelle des actifs et à évincer de la plateforme les organismes de formation qui ne satisfaisaient pas les exigences attendues.

Par ailleurs, nous avons adopté une loi promulguée en décembre dernier pour lutter contre les fraudes et le démarchage abusif et nous avons sécurisé la mobilisation des droits des actifs grâce à France Connect+ qui permet de mieux vérifier l'identité de la personne qui mobilise "Mon compte formation".

Il s'agit, à présent de faire en sorte que chaque bénéficiaire s'engage, de manière active, dans sa formation avec une participation financière. Mais nous voulons que ce soit juste : c'est pour cela que les demandeurs d'emploi en seront dispensés, tout comme les salariés qui auront co-construit le projet avec leur employeur *via* un abondement. Par ailleurs, nous avons prévu la possibilité que ce montant soit pris en charge par un tiers (plusieurs Régions abondent par exemple déjà à nos côtés le CPF).

C'est sur ces bases : efficacité et équilibre, que vont s'ouvrir les concertations avec les partenaires sociaux, les parlementaires et les acteurs de la formation, pour déterminer le niveau de cette participation et son plafonnement.

Je serai attentive à ce que cette responsabilité de l'individu ne soit pas un frein à l'accès à la formation.

Quels leviers d'améliorations de l'apprentissage envisagez-vous ?

L'engouement pour l'apprentissage est le signe d'une vraie réussite de la loi de 2018. Outre la simplification administrative pour les CFA et les entreprises, il nous faut désormais travailler sur deux axes :

Premièrement, la qualité de l'apprentissage. Cela passe par des groupes de travail sur Qualiopi et par des réflexions sur l'harmonisation et la simplification des contrôles, y compris pédagogiques. Le très bon taux d'insertion post-apprentissage ne doit pas faire oublier la réalité des ruptures de contrat, encore trop nombreuses. Nous avons entamé des travaux visant à préciser ce que recouvrent ces ruptures, afin d'y apporter les solutions les plus adéquates. Nous sommes par exemples attentifs au fait que les tensions de recrutement dans certains secteurs peuvent conduire certaines entreprises à embaucher des jeunes avant l'obtention de leur diplôme, ce qui n'est pas dans l'esprit de l'apprentissage.

Deuxièmement, l'augmentation du nombre d'apprentis au niveau bac et infra bac, et des apprentis en situation de handicap. Ce dispositif a fait ses preuves pour l'emploi des jeunes, nous souhaitons l'orienter vers les profils de jeunes qui en ont le plus besoin. C'est tout le sens du nouveau régime d'aide aux entreprises, qui porte de 5 000 euros à 8 000 euros le montant de cette aide pour les mineurs. Nous poursuivrons nos efforts pour promouvoir et mieux orienter vers l'apprentissage dès le collège.

Identifiez-vous des effets d'aubaine liés aux aides à l'embauche ?

C'est mal connaître les entrepreneurs. Une entreprise qui recrute un jeune en apprentissage investit d'abord du temps et toute son énergie pour le former et l'accompagner. C'est pour ça que



Carole Grandjean aux côtés de son directeur de cabinet Bruno Clément-Ziza, le 4 octobre 2022.

nous continuerons à les soutenir dans cet investissement sur le temps long : le président de la République a annoncé ce mois-ci la prolongation de l'aide de 6 000 euros à l'embauche d'alternants de moins de 30 ans jusqu'à la fin du quinquennat. Cela représente un effort financier substantiel, c'est aussi un marqueur politique fort de soutien durable à cette voie de formation.

La révision des niveaux de prise en charge suscite des inquiétudes du côté des CFA.

Que leur répondez-vous ?

Le système de régulation des niveaux de prise en charge s'établit sur la base des comptabilités analytiques des CFA, qui permet de mettre en visibilité le coût des formations. Nous ne visons pas une stricte mesure d'économie mais bien à tendre vers un financement au "juste prix". Nous serons par ailleurs attentifs à ce que les niveaux de financement soient cohérents avec les besoins de développement de l'appareil de formation. Nous voulons "plus et mieux" pour l'apprentissage : un million d'apprentis en 2027 avec des contrats et des missions de qualité.

La loi prévoyant des mesures destinées à faciliter le recours à la validation des acquis de l'expérience acte la création d'un service public de la VAE. Quelles est sa philosophie ?

Ce texte est un socle dont l'objectif est de favoriser la réappropriation par les entreprises et les individus d'un outil trop complexe et peu utilisé. Il y a un peu moins de 30 000 parcours annuels de VAE aujourd'hui, nous voulons arriver à 100 000 d'ici à la fin du quinquennat. Nous voulons parvenir à une logique de guichet unique pour l'usager, et d'assurer la mise à disposition d'outils de suivi et de mise en œuvre des parcours pour l'ensemble des acteurs, candidats, accompagnateurs, financeurs... C'est dans un esprit de simplification du dispositif, de sécurisation des parcours et de modernisation que nous avons abordé cette loi.

Nous avons également souhaité, grâce à la loi, expérimenter une nouvelle manière de se former, dans le cadre de la VAE inversée. L'ambition est de permettre la construction de parcours de formation en entreprise, en situation de travail et en organisme de formation au plus près des besoins des employeurs. Ces parcours seront accompagnés de bout en bout dans le cadre d'une VAE, afin de valider une montée en compétence individualisée et progressive pour le candidat.

Le 12 janvier 2023, Carole Grandjean annonce aux recteurs le lancement d'un dispositif dédié à la transformation des cartes de formations des lycées professionnels.



“ La réforme que je conduis est entièrement tournée vers la réussite des jeunes ”

À quelle échéance s'appliquera la "nouvelle" VAE ?

Nous devons d'abord poursuivre les travaux réglementaires d'application de la loi, qui se dérouleront jusqu'à la fin du premier semestre 2023. En parallèle, nous devons également dessiner les contours du fonctionnement du groupement d'intérêt public, qui préfigurera le mode de fonctionnement du service public de la VAE. Nous travaillons ensuite à la construction de la plateforme numérique, qui sera progressivement déployée à partir de juin 2023. Actifs, entreprises, certificateurs : nous incitons vivement les parties prenantes à se saisir de la VAE comme un vrai levier d'évolution professionnelle.

Pourquoi et comment le gouvernement compte-t-il réformer la voie professionnelle ?

On l'oublie trop souvent : un tiers des lycéens français s'inscrit dans la voie professionnelle, soit 627 000 jeunes. Mais seul un sur deux parvient à s'insérer professionnellement un an après l'obtention de son diplôme. Les causes sont multiples : de l'orientation à la fragilité des élèves en passant par le manque de marge de manœuvre pour les établissements.

Pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes issus de cette voie, le rapprochement avec le monde économique est essentiel. Il s'agit par exemple de revoir la carte des formations et privilégier celles qui offrent les meilleures opportunités en termes d'emplois ou de poursuite d'études. Dans certaines filières, le taux

Le 9 septembre 2022, Carole Grandjean rencontre les élèves du lycée hôtelier international de Lille.



d'insertion ne dépasse pas 10 %, ce n'est pas acceptable. Les groupes de travail que j'ai lancés en octobre 2022 rendront leurs travaux à la fin du mois. Ce matériau constituera les premiers objets sur la réforme, en plus de la gratification des stages mise en œuvre dès la rentrée 2023. Il s'agit enfin d'intensifier l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours. J'ai d'ores-et-déjà annoncé à ce sujet que nous maintiendrons les moyens attribués à la voie professionnelle pour l'année scolaire 2023-2024 dans un contexte de diminution des moyens sur le second degré public.

Comment pallier le déficit d'orientation, cause majeure du décrochage scolaire des lycées professionnels ?

Le lien école-entreprise doit être renforcé. Plusieurs pistes peuvent déjà être explorées : la découverte des métiers au collège à partir de la 5^{ème} ou le mentorat. Lancé pendant le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, le dispositif 1 jeune 1 mentor est appelé à jouer un rôle croissant auprès des jeunes. Je pense aussi aux compétitions WorldSkills pour aider à la découverte des métiers dès le collège, ou à la plateforme publique et gratuite d'orientation Diagorient. Cette dernière reste un instrument de premier plan au service des jeunes, quoiqu'assez méconnu.

La réforme se construira aussi en menant des expérimentations avec les acteurs de l'emploi. Pour exemple, l'expérience Avenir Pro est renouvelée et concerne cette année toutes les académies de métropole. Il s'agit d'installer dès la classe de terminale bac pro un lien organique entre le jeune, futur diplômé, et les spécialistes de l'insertion professionnelle que sont les conseillers

de Pôle emploi. Quelles coopérations cela permet-il avec les enseignants ? Est-ce que cela aide les jeunes bacheliers professionnels en recherche d'emploi à mieux s'insérer et à les faire bénéficier de tous les soutiens qui les concernent ?

L'orientation professionnelle au lycée est un tournant de la vie qui nécessite réflexion et décision politique éclairée, les résultats consolidés de cette étude seront disponibles à l'automne, c'est le temps de la rigueur scientifique, mais les premiers signaux sont tout à fait intéressants même s'il est trop tôt pour leur prêter une dimension définitive. Pour un jeune bachelier pro, se rapprocher de Pôle emploi ne fait pas devenir chômeur !

Les syndicats d'enseignants ne redoutent-ils pas un dévoiement de la voie professionnelle au profit des seules entreprises ?

La raison d'être de la voie professionnelle est de permettre aux jeunes de trouver facilement un travail à l'issue de leur parcours scolaire. L'école de la République doit, en effet, former des élèves qui soient à la fois sensibilisés à la citoyenneté et dotés de compétences professionnelles. Nous devons leur garantir cette double promesse d'une place dans la société et d'un emploi qui réponde à leurs aspirations et aux besoins de l'économie. Je crois profondément que ce serait contraire à la mission de la voie professionnelle que de la déconnecter du monde économique. Tout le monde y serait perdant, et en premier lieu les jeunes eux-mêmes, qui ne pourraient prendre part au destin de la Nation.

C'est pourquoi la réforme que je conduis est entièrement tournée vers la réussite des jeunes, comme l'est l'action des professeurs au quotidien. ●